

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2021

Le cinq novembre deux mil vingt-et-un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2021

Présents : Mme DEJOIE Christine, M. ALLILAIRE Laurent, Mme AUCHARLES Maria, M. DEJOIE Jérôme, CABENET Gilles, AUGENDRE Fabien, Mme LIAUME Alexandra, DUFU Marie-Thérèse, M. GAUMET Jean-Louis, LEDAIN Jean-Claude, Mme CHANTELOUP Armelle.

Excusés : LEMAIGRE Nicolas, de PASTRE Jacques, ZURLOHE Frank, SOLVEL François.

Pouvoirs de : SOLVEL François à DEJOIE Christine,
de PASTRE Jacques à CHANTELOUP Armelle
ZURLOHE Frank à ALLILAIRE Laurent

Secrétaire de séance : LIAUME Alexandra

Fonds de solidarité logement 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de la participation financière de la commune au dispositif du Fonds de Solidarité Logement pour un montant total de 406,70€.

Fonds d'aide aux jeunes en difficulté

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de la participation financière de la Commune au dispositif du Fonds d'aides aux jeunes en difficulté, sur la base de 0.70 € par jeune de 18 à 25 ans soit la somme totale de 21.00€.

Demandes de subvention Fonds d'action Rurale (F.A.R.) 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser madame le maire à déposer des demandes de subvention au titre du F.A.R. 2022 d'un montant maximum pour :

- l'acquisition de tondeuses d'un montant de 7 000€ HT
- la réparation de la toiture de la salle des fêtes d'un montant de 9 756.74 € HT

Demandes de fonds de concours de la CDC Mova

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser madame le maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la CDC pour la réparation d'une partie de la toiture autour du clocher de l'église.

subvention au comité des fêtes

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention au comité des fêtes à l'occasion du goûter des enfants organisé fin novembre.

Demandes de subvention de l'école de Saint Sébastien

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 50 euros par enfant pour les deux enfants de la commune scolarisés à Saint Sébastien et devant effectuer un séjour en classe de neige courant février 2022.

Retrait du Pays Val de Creuse Val d'Anglin

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le retrait de la commune du Pays Val de Creuse Val d'Anglin.

Adhésion au groupement d'achats « Pôle Energie Centre » avec le SDEI

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2023 au groupement d'achat d'électricité mis en place par le SDEI.

Projet d'arrêté préfectoral concernant la mérule sur le département

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la prise d'un arrêté préfectoral de délimitation d'une zone de mérule
- approuve le périmètre proposé par la Direction Départementale des Territoires

convention avec le SDEI pour la sécurisation basse tension du réseau au Petit Montgarnaud

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité madame le maire à signer le projet de convention avec le SDEI une fois les réserves levées.

Proposition de l'association « couda couda »

Le conseil municipal après en avoir délibéré, demande que la commission « festivités » rencontre cette association pour avoir des renseignements complémentaires avant de prendre une décision à ce sujet.

Délégation de signature

Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Gilles CABENET, conseiller municipal, pour la signature à intervenir pour la vente d'une parcelle sise aux Gorces en l'absence du maire et de ses adjoints.

Questions diverses :

- Fixation des prochaines réunions des commissions municipales
- Commémoration du 11 novembre : rendez-vous place de la mairie à 9h45 et cérémonie à 10h place du monument aux morts
- Travaux effectués :
 - o Réfection de la toiture du logement du Bon Vivre côté terrasse
 - o Changement de radiateurs au logement communal route de Saint Benoit
 - o Création de l'ossuaire au cimetière
 - o Nettoyage des murs du cimetière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.